

COMMUNE DE PITRES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 AVRIL 2025

ORDRE DU JOUR :

- 1) URBANISME : CESSION DE DEUX PARCELLES RUE DE ROUEN ;
- 2) FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : TRANSFORMATION D'UN POSTE POUR PERMETTRE L'AVANCEMENT D'UN AGENT ;
- 3) FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : CREATION D'UN POSTE DE BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE POUR PERMETTRE LA PROMOTION INTERNE D'UN AGENT ;
- 4) FINANCES LOCALES : CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE ET EXTENSION DE L'ECOLE DE PITRES - BILAN DE CLOTURE ;
- 5) FINANCES LOCALES : ACCEPTATION DE CHEQUES ;
- 6) FINANCES LOCALES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 : BUDGET DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS ET DU CIMETIERE ;
- 7) FINANCES LOCALES : AFFECTATION DU RESULTAT 2024 : BUDGET DE LA COMMUNE ET DU BUDGET ANNEXE DU CCAS ;
- 8) FINANCES LOCALES : VOTE DU TAUX DES TAXES D'IMPOSITION DE 2025 ;
- 9) FINANCES LOCALES : VOTE DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS ;
- 10) FINANCES LOCALES : BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS ET DU CIMETIERE ;
- 11) INFORMATIONS DIVERSES

Présents : Florence LAMBERT, maire, Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEVEE, David LECLERCQ, Sabrina EUSEBE, Rodolphe RAILLAT (arrivé à 18 h 35) adjoints, Jacques SOREL, Michel BIENVENU, Ourida GUEZOUL, Gaëtan DUBOURG, Nathalie GREPIER, Jessica RIBEIRO, Gabriel GRAFF, Céline DUVAL, Irène MARIE, Elodie LACOMBE, Gianni LEFEBVRE, Laurence RIDIRA, Jean-Pierre COBERT et Marion AUBIN, conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Sébastien BOISSEL par Irène MARIE.

Absents excusés : Benoît BIVILLE.

Absent : Christophe PETIT

Secrétaire de séance : Nicolas QUENNEVILLE

Madame la maire demande l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 8 janvier 2025. Il n'y a pas d'observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1) URBANISME : CESSION DE DEUX PARCELLES RUE DE ROUEN

Par délibération en date du 24 juillet 2008, le conseil municipal a accepté la cession gratuite de deux parcelles section C numéros 1644 et 1645 appartenant à M. BLAVIN au profit de la commune pour permettre l'élargissement de voirie rue de Rouen.

Il convient de confirmer cette ancienne délibération pour permettre l'acquisition de ces parcelles par la commune.

L'ancienne délibération est confirmée à l'unanimité.

2) FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : TRANSFORMATION DE POSTE

Madame la maire expose que pour permettre l'avancement de grade d'un agent, il convient de transformer un poste d'adjoint technique territorial en adjoint technique territorial principal de 2^e classe à compter du 15 avril 2025.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette transformation de poste à compter du 15 avril 2025.

3) FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : CREATION D'UN POSTE DE BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

Madame la maire expose que pour permettre à l'ASVP de suivre la formation initiale de policier municipal, il convient de créer un poste de Brigadier de police municipale à compter du 1^{er} mai 2025.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette création de poste à compter du 1^{er} mai 2025

Arrivée de M. RAILLAT à 18 h 35

4) FINANCES LOCALES : CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE ET EXTENSION DE L'ECOLE DE PITRES - BILAN DE CLOTURE

Madame la maire expose que la réception des travaux a eu lieu le 12 janvier 2022 et l'année de parfait achèvement s'est achevée le 11 janvier 2023.

La SPL Normandie Axe Seine présente le bilan final de cette opération afin de clore l'opération.

- Bilan définitif de l'opération : **2 321 774.19 € TTC**
- Solde à payer à Normandie Axe Seine : **1 443.34 € TTC**
- Solde à recevoir par la commune : **6 021.24 € TTC**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le bilan de clôture de la construction de la médiathèque et de l'extension des écoles.

5) FINANCES LOCALES : ACCEPTATION DE CHEQUES

Madame la maire indique qu'il convient d'accepter les chèques suivants en remboursement de sinistres :

- 308.00 € d'AXA pour le solde de l'indemnisation d'un bris de vitre à l'école ;
- 112.70 € en dédommagement des vêtements de l'ASVP endommagés lors d'une intervention.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les chèques ci-dessus.

6) FINANCES LOCALES : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS ET DU CIMETIERE

Madame la maire expose que le CFU (Compte Financier Unique) regroupe désormais le Compte Administratif de l'ordonnateur et le Compte de Gestion du receveur municipal.

Madame la maire soumet à l'assemblée délibérante les CFU du budget principal de la commune et des budgets annexes du CCAS et du cimetière.

- Mme la Maire apporte une précision concernant la colonne Résultats 2024 et le déficit de fonctionnement 2024.

Ce déficit est dû à une recette qui n'a pas été versée par l'État concernant la restauration scolaire. Aucun versement n'a été fait par l'État durant 2024. La somme attendue est de 72 000 €.

Le résultat de clôture 2024 est excédentaire de 332 717,15 €

- M. COBERT fait remarquer que la présentation n'est pas assez claire et que certains chiffres ne sont pas faciles à retrouver. Il ne conteste pas les chiffres mais demande à ce que soit revue la présentation des chiffres afin que cela soit plus lisible. Mme la Maire est d'accord avec M. COBERT et dit que la présentation des chiffres sera revue pour le prochain budget.

Ces CFU font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL	RESULTAT 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT 2024	RESULTAT DE CLOTURE 2024
Investissement	329 528.05		-349 594.64	-20 066.59
Fonctionnement	861 749.16	438 701.95	-70 263.47	352 783.74
TOTAL	1 191 277.21	438 701.95	-419 858.11	332 717.15

BUDGET ANNEXE DU CCAS	RESULTAT 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT 2024	RESULTAT DE CLOTURE 2024
Investissement			1 056.46	1 056.46
Fonctionnement	12 019.97		-10 018.01	2 001.96
TOTAL	12 019.97		-8 961.55	3 058.42

BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE	RESULTAT 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT 2024	RESULTAT DE CLOTURE 2024
Investissement	-1 342.26			-1 342.26
Fonctionnement	1 342.18			1 342.18
TOTAL	-0.08			-0.08

Mme la maire quitte la salle et les CFU 2024 sont soumis au vote par M. SOREL qui prend momentanément la présidence de l'assemblée.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte les CFU 2024 de la commune, du CCAS et du cimetière.

Mme la maire revient dans la salle du conseil municipal et reprend la présidence.

7) FINANCES LOCALES : AFFECTATION DU RESULTAT 2024 - BUDGET DE LA COMMUNE ET BUDGET ANNEXE DU CCAS

Compte tenu des résultats des CFU, il convient de les affecter dans les budgets primitifs 2025 :

COMMUNE :

Besoin de financement au compte R 1068 :323 981.59 €

Section de financement R002 : 28 802.15 €

CCAS :

Section de fonctionnement : R002 : 3 058.42 €

CIMETIERE : Il s'agit d'un budget de stock donc il n'y a pas d'affectation du résultat.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'affectation des résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

8) FINANCES LOCALES ; VOTE DU TAUX DES TAXES D'IMPOSITION 2025

Madame la maire indique qu'il faut procéder au vote pour fixer les taux des deux taxes communales pour 2025.

La commission des finances a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes communales pour 2025, fidèle aux engagements pris par la majorité et l'opposition. Elle propose donc de fixer les taux des taxes ainsi qu'il suit :

TAXE FONCIERE (bâti)	49,07 %
TAXE FONCIERE (non bâti).....	74,18 %
TAXE D'HABITATION	11.70 %

Le conseil municipal, à l'unanimité vote les taux des taxes indiqués ci-dessus.

9) FINANCES LOCALES : VOTE DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Mme la Maire informe que la commission a maintenu les subventions des associations locales et celles des associations des environs qui offrent une activité qui n'est pas offerte aux habitants à Pitres.

Seul l'Espace des deux rives voit sa subvention augmentée car le portage des repas que la commune lui demande d'assurer a coûté plus cher car il y a plus de bénéficiaires.

Par ailleurs, madame la maire précise que la mise à disposition de terrains, de locaux, de l'éclairage et du chauffage devraient être valorisés pour chaque association et qu'il s'agit là de subventions en nature importantes. Seul, l'Espace des deux rives valorise les mises à disposition dans son budget.

Après avoir étudié toutes les demandes adressées par les associations, la commission des finances propose d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS DE PITRES	
ACASA Association Commerciale Artisanale Seine Andelle	200,00
Association scolaire Grpe scol J. PREVERT	4 800,00
Club Andelle Pitres FOOTBALL	7 500,00
Gymnastique volontaire	500,00
Comité des Œuvres sociales COS	15 000,00
Espace des deux rives	84 448,00
Jardiniers des deux rives	500,00
JUDO Club de Pitres	3 500,00
Les fous du volant	500,00
Les petits petons	250,00
Loisirs Patch'Andelle	250,00
Pitres Anim'	6 500,00
Pitres et Cie	200,00
SISA Solidarité Informatique Seine Andelle	300,00
Union Nationale des combattants.	500,00
TOTAL ASSOCIATIONS DE PITRES	124 948,00

AUTRES ASSOCIATIONS	
Atelier de la danse	100,00
Cercle philatélique de Pt St Pierre	50,00
Collège de Romilly (Association sportive)	100,00
Epireuil	100,00
FCPE Collège de Romilly	200,00
Orchestre d'Harmonie	500,00
RASED de la Côte des deux amants	600,00
Romilly Association Sportive R.A.S.	480,00
Source Andelle	100,00
SPA Evreux	50,00
TOTAL AUTRES ASSOCIATIONS	2 280,00
TOTAL DES SUBVENTIONS	127 228,00

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve les subventions accordées aux associations comme indiqué ci-dessus.

10) FINANCES LOCALES : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS ET DU CIMETIERE

Avant la lecture des budgets primitifs 2025, Mme la maire précise que le fonctionnement baisse légèrement mais que les charges intercommunales sont en constante augmentation.

Il est procédé à la lecture des budgets primitifs 2025 de la commune et des budgets annexes du CCAS et du cimetière. Ces budgets primitifs ont été préparés lors des différentes commissions des finances et en fonction des nouveaux éléments financiers intervenus récemment.

Les budgets s'équilibrent en recettes et en dépenses et peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 784 330.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	834 445.33 €
TOTAL	3 618 775.33 €

BUDGET PRIMITIF 2025 DU CCAS :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	19 558.42 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00 €
TOTAL	19 558.42 €

BUDGET PRIMITIF 2025 DU CIMETIERE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 844.26 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 684.52 €
TOTAL	5 528.78 €

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de la commune, du CCAS et du cimetière pour l'année 2025.

11) INFORMATIONS DIVERSES

- Mme la Maire informe qu'un décès a eu lieu sur notre commune, faute de famille pour la prise en charge du corps, c'est à la mairie que revient cette charge pour un coût de 2000 euros.

- Mme la Maire rappelle que le 16 mai l'Espace des Deux Rives organise son festival des arts de la rue avec une représentation au parc des flotteaux mis à disposition.

- Le vendredi 6 juin à 19h aura lieu le lancement du festival des embarqués organisé par l'agglomération SEINE EURE. Pitres est la premier village étape de ce festival.

- Mme la Maire informe que notre ASVP a modifié ses horaires de travail pour une plus grande présence le mercredi après midi sur l'aire de jeux. Et que des rondes seront organisées avec les adjoints

- Mme la Maire précise que pour l'instant le skatepark n'est pas encore ouvert au public, que des malfaçons subsistent, qu'un arrêté interdisant l'accès est affiché et que des barrières ont été mises. C'est donc la responsabilité des parents qui est engagée en cas d'accident.

Fin du conseil municipal à 19 h 58.